

M. l'Orateur suppléant: La motion est réservée.

• (5.00 p.m.)

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA NOMINATION DE DÉPUTÉS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

M. Ralph Stewart (Cochrane) propose:

Que la Chambre prie le gouvernement d'étudier l'opportunité de présenter une mesure législative prévoyant la nomination de députés aux conseils d'administration de diverses sociétés de la Couronne et d'autres organismes du gouvernement fédéral, afin d'assurer au pouvoir législatif un contrôle plus efficace et plus direct du pouvoir exécutif, de rendre au Parlement une partie de ses pouvoirs, et de mieux utiliser les capacités des parlementaires.

—Monsieur l'Orateur, nous constatons dans notre société l'existence d'une série d'équilibres et de contrepoids. A mon avis, l'équilibre des puissances ici et là dans la société est tout à fait nécessaire au maintien de notre système sociologique. J'estime personnellement qu'il manque quelque chose à l'équilibre des puissances dans l'administration des affaires de l'État.

Qui fait vraiment marcher le gouvernement? Si l'on pose cette question, nous autres, députés, répondrons à nos mandants que nous venons ici en leur nom en tant que représentants élus pour dépenser leur argent comme le veut la majorité des Canadiens. Le disons-nous avec ironie? Lorsque nous arrivons ici, nous voyons que la plupart des affaires de l'État sont administrées par des milliers de fonctionnaires encroûtés dans des règlements. Étant donné le nombre de ministres au cabinet, je me demande si nous sommes vraiment pour quelque chose dans tout ce qui se passe dans le gouvernement. Bien des ministres dirigent leurs ministères, c'est incontestable, mais d'autres se laissent diriger par des membres chevronnés de leur ministère, et c'est tout aussi incontestable. Quoi qu'il en soit, les fonctionnaires participent énormément à la gestion des affaires de l'État.

Lorsqu'on se tourne vers les organismes de l'État, les sociétés de la Couronne, on constate qu'elles échappent encore plus au pouvoir du Parlement, que la Fonction publique et à l'influence des gens qui nous ont élus ici. Lorsqu'on pose une question à un ministre compatible au Parlement des activités d'une société de la Couronne, il est obligé de dire qu'il doit respecter l'indépendance et l'autonomie de cet organisme, et il se contente de transmettre les remarques. Lorsqu'on examine dans les divers comités les crédits des sociétés de la Couronne, voici d'ordinaire ce qui se passe: des représentants de la Société comparaissent,

[M. l'Orateur suppléant.]

exposent son programme d'activités à un groupe de parlementaires qui disposent de moyens de recherche limités et qui sont très peu au courant du sujet. Les membres des comités posent des questions pour se renseigner sur ce qui se fait dans cette Société en particulier, mais ils ne sont pas prêts à entreprendre un interrogatoire qui mettrait à jour le fonctionnement quotidien d'un organisme. Voilà pourquoi ils obtiennent quelques renseignements, mais ils ne sont pas en mesure d'approfondir la question.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que si on nous envoie ici pour nous occuper des affaires du pays, on s'attend à ce que nous ayons un peu plus d'autorité sur ces sociétés de la Couronne. Le pays compte que nous poserons des questions sensées, nous permettant de scruter les dépenses de ces organismes. Dans le cas du CN, de Radio-Canada et de la SCHL, nous ne savons pas grand-chose de la façon dont ces sociétés sont gérées et les députés devraient sans doute avoir le droit de faire partie de leurs conseils. Ils devraient pouvoir y jouer le rôle de contrôleurs du peuple. Y a-t-il des raisons qui nous en empêchent? Un député est-il moins apte à faire partie d'un conseil que ceux qu'on désigne actuellement à cette fin? A mon avis, on trouve tant de talents à la Chambre que beaucoup de députés auraient toute la compétence voulue. Par exemple, au conseil d'administration du CN, y a-t-il quelqu'un qui soit mieux renseigné que le député de London-Est (M. Turner)? Et qui connaît mieux l'habitation et les questions d'urbanisme au conseil de la SCHL que le député de Trinity (M. Hellyer) ou celui d'York-Ouest (M. Givens)? Je dis que les talents dont la Chambre est pourvue devraient être utilisés au mieux, pour représenter le peuple et veiller à ses intérêts.

Monsieur l'Orateur, à certaines reprises, j'ai parlé ou écrit sur le sujet. Une fois, le 12 février 1969, mes remarques ont été relevées dans le *Daily Press* de Timmins, le journal qui dessert la majeure partie de ma circonscription. Un éditorial a été publié sous le titre «Public Money—Keep Closer Watch». Je voudrais en citer quelques extraits. Je ne le parcourrai certainement pas en entier, car il traite des diverses choses que j'ai accomplies dans ma région, ce qui n'est peut-être pas très intéressant pour les députés. Toutefois, voici un passage pertinent:

«Sa proposition la plus sérieuse doit nécessairement être la représentation du Parlement dans les sociétés de la Couronne.

Il examine de près un secteur de l'administration qui représente des millions pour les contribuables canadiens. Par exemple, songeons à la